



Départage d'égalité au classement

9.8 Départage d'égalité

S'il y a égalité au classement entre **deux (2) ou** plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants :

La position des équipes qui se qualifient sera déterminée en fonction des critères suivants, dans l'ordre, jusqu'à concurrence du premier critère décisif.

A. Le plus grand nombre de points.

B. Le plus grand nombre de victoires.

C. Le résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (victoires).

Note : Dans la LCFSQ, le point C du départage d'égalité s'applique seulement lorsque deux équipes sont à égalités. Dans le cas de 3 équipes ou plus à égalité, on passe au point D du départage.

Note 1 : S'applique uniquement si **toutes** les équipes **impliquées** ont joué l'une contre l'autre dans une même section pour un tournoi à la ronde.

D. Le meilleur différentiel : total des buts pour, moins le total des buts contre, de tous les matchs.

Note 2 : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points pour et contre des matchs joués contre elle par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul.

E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.

Note 3 : Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.

L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.

F. L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.

G. Par tirage au sort.